



COMMUNIQUE PRESSE

THONON-LES-BAINS, 05 avril 2023

Gestion du risque COVID-19

Fin de l'obligation du port du masque chirurgical

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation épidémique dans le département, les Hôpitaux du Léman sont désormais en mesure de mettre fin à l'obligation du port du masque pour les professionnels, patients et visiteurs dans l'ensemble des sites relevant des Hôpitaux du Léman (site Georges Pianta, EHPAD, IFSI-IFAS...) à compter de ce jour.

Le masque reste un outil efficace pour prévenir la transmission du Covid-19, au même titre que les autres gestes barrières comme l'aération régulière des lieux clos ou le lavage fréquent des mains. C'est pourquoi, l'établissement tient à préciser qu'il appartient à chaque service de soins, en fonction des situations rencontrées auprès des patients et de leur entourage, d'**adapter sa gestion du port du masque** en conséquence. Face à des personnes fragiles, il est nécessaire de conserver les bons réflexes, le port du masque reste donc recommandé.

Entre outre, le port du masque reste obligatoire dans les situations suivantes :

- Pour toutes les personnes présentant des symptômes respiratoires,
- Dans les unités de soins sur décision conjointe du chef de service et du cadre de santé,
- Pour tous les professionnels, patients et visiteurs d'une unité de soins lorsqu'un cas groupé d'infections respiratoires transmissibles nosocomiales est identifié.

L'ensemble de ces mesures, prises de façon coordonnée à l'échelle du Groupement Hospitalier de Territoire Léman Mont-Blanc, pourront encore évoluer en fonction de la situation épidémique.

Les Hôpitaux du Léman espèrent ainsi tourner une page difficile d'une gestion de crise Covid-19 qui aura fortement marqué tant les professionnels de santé que la population. Ils remercient encore une fois l'ensemble des personnels de l'établissement pour leur investissement tout au long de ces 3 dernières années.